

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a adopté le 17 juin dernier, une convention de mise à disposition de service d'utilité commune entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et les communes qui la composent, permettant ainsi la mutualisation du service « Observatoire marin » - animation de diaporamas interactifs.

N° 2015/135

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UTILITE COMMUNE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE « OBSERVATOIRE MARIN » - ANIMATION DE DIAPORAMAS INTERACTIFS

CM 17/09/2015

N° 2015/135

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UTILITE COMMUNE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE « OBSERVATOIRE MARIN » - ANIMATION DE DIAPORAMAS INTERACTIFS

La mutualisation de services, dans le cadre d'une bonne organisation des services communaux et intercommunaux, est proposée par la mise à disposition du service « Observatoire marin », permettant l'animation de diaporamas interactifs auprès de différents publics, sur les thèmes littoraux et maritimes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention et le principe de la mise à disposition du service « Observatoire marin » permettant l'animation de diaporamas interactifs auprès de différents publics, sur les thèmes littoraux et maritimes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. Lansaède
Maire Etienne LANSADE